

COMMISSION
DEMOCRATIE LOCALE

PENSER LA TRANSITION
ECOLOGIQUE AVEC LES
CITOYENS DE SA COMMUNE



Compte-rendu de la séance du mardi 28 mars 2023

I INTERVENANTS

Juliette Nouel, journaliste et fondatrice des Ateliers de l'Adaptation au Changement Climatique (AdACC)

Geoffrey Mathon, premier adjoint au maire de Loos-en-Gohelle (62)



🕒 Le mardi 28 mars 2023 de 16h30 à 18h00

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 • **Eric Berdoati**, maire de Saint-Cloud (92)
- **Hervé Charnallet**, maire d'Orgeval (78)
- **Anne Gbiorczyk**, maire de Bailly-Romainvilliers (77)



I ELEMENTS DE CONTEXTE

De l'accord de Paris à la loi Climat et résilience

Avec l'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La loi Climat et résilience du 22 août 2021, qui traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, contient plusieurs mesures pour impliquer davantage les citoyens dans la transition écologique, avec par exemple le développement de communautés citoyennes d'énergies renouvelables et la création de comités dédiés à l'environnement dans les écoles.

La Convention citoyenne pour le climat, qui a réuni 150 citoyens tirés au sort et réunis pendant 8 mois de travail, d'auditions et de débats, est une initiative de participation citoyenne intéressante qui a permis d'aboutir à près de 150 propositions pour lutter contre le réchauffement climatique.

- ✓ Dans les faits, seules 18 d'entre elles ont été reprises telles quelles (exemples : interdiction des chaudières au fioul, instauration d'un bonus / manus écologique sur les taxes des assurances automobiles...)
- ✓ 78 mesures ont été reprises partiellement (exemples : restauration collective, interdiction de pesticides très nocifs...)
- ✓ 23 mesures ont été refusées ou ont fait l'objet d'un veto du Gouvernement (exemple : réduction de la vitesse sur autoroute)
- ✓ 9 mesures ont été classées comme déjà mises en place (exemple : création d'un observatoire de la restauration collective)
- ✓ 15 mesures ont été renvoyées à des négociations à l'échelle européenne et internationale (exemple : réforme de l'Organisation mondiale du commerce pour tenir compte des objectifs de l'accord de Paris)

Le faible taux de mesures retranscrites telles quelles dans la loi a engendré une vague de déception renforcée par le fait que le Président de la République et le Gouvernement s'étaient pourtant engagés à reprendre « sans filtre » 146 des 149 préconisations de la Convention citoyenne.

Publié en avril 2022, le 6^{ème} rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) a souligné que la participation citoyenne est une condition importante de réussite des politiques de transition écologique. Cela tient principalement à deux raisons :

- ✓ Co-construire des solutions avec les habitants permet de susciter davantage l'adhésion de la population et ainsi de mieux assurer l'acceptabilité des mesures prises ;
- ✓ L'intelligence collective permet de développer des solutions pertinentes, parfois innovantes, au plus près du terrain.

La transition écologique : un enjeu démocratique et citoyen

Interrogés par l'Institut Paris Région en juillet 2022 quant à leurs deux préoccupations les plus fortes, **plus d'un quart des Franciliens ont mentionné le changement climatique comme une inquiétude majeure**. Le sondage a également révélé que ceux-ci attendent davantage de mesures de l'État pour répondre à la crise climatique. **Ainsi, l'intérêt des Franciliens pour le sujet de la transition écologique est grandissant, mettre en place des mesures favorisant la démocratie locale sur le thème de la transition écologique apparaît être un enjeu important pour les communes.**

Selon un sondage effectué par l'ADEME en 2020, 66% des Français ont la volonté de modifier de façon importante leur mode de vie pour lutter contre le réchauffement climatique à condition que ces changements soient partagés de façon juste entre tous.

De plus en plus de communes ont à cœur de consulter les citoyens sur la mise en place de mesures de lutte contre le réchauffement climatique, afin de renforcer l'adhésion et la participation de la population à la réduction des nuisances.

La commune de Loos-en-Gohelle (62) : Pionnière en matière de démocratie participative mais également de transition écologique, la commune de Loos-en-Gohelle, ancienne cité minière du Pas-de-Calais a su se réinventer en devenant **un laboratoire du développement durable**. En effet, en responsabilisant les citoyens et en les faisant participer pleinement au processus de décision, la ville a pris un tournant écologique prenant des mesures collectives favorisant la transition écologique. Nous pouvons notamment citer **la mise en place de panneaux solaires** sur toutes les toitures de la ville à la suite d'une décision collégiale. Agriculteurs et élus travaillent également ensemble pour **mettre en place une agriculture raisonnée** et réduire les doses de pesticides. **Le maire a fait le pari d'amener ses concitoyens à chercher ensemble des solutions à leurs problèmes et de créer une véritable dynamique participative dans l'élaboration des politiques écologiques.**

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Hervé Charnallet, élu référent de la commission Démocratie Locale et maire d'Orgeval (78) introduit la séance. Il remercie les élus pour leur présence et les intervenants pour leur disponibilité.

La séance porte sur la participation citoyenne dans les projets de transition écologique au sein d'une commune. Face à la demande grandissante d'action publique pour agir sur les causes et les conséquences du réchauffement climatique, mobiliser les citoyens dans la prise de décision en matière de transition écologique devient un enjeu crucial.

Intervention de Geoffrey Mathon, premier adjoint au maire de Loos-en-Gohelle

La commune de Loos-en-Gohelle, dans le Pas-de-Calais, est une ville de 7 000 habitants, située dans le bassin minier proche de Lens. Construite autour de l'économie charbonnière, la ville a connu dans les années 1980 un déclin de ce modèle économique, invitant la commune à se réinventer. Premier adjoint au maire de Loos-en-Gohelle, en charge des affaires sociales, Geoffrey Mathon a été désigné par le conseil municipal pour prendre la suite du maire actuel.

Sous l'initiative de Marcel Caron, maire de 1977 et 2001, **la ville de Loos-en-Gohelle s'est appuyée sur la solidarité du territoire pour rebondir face à cette crise sociale importante pour les habitants dans les années 1980**. Marcel Caron a misé dans sa politique sur l'implication des habitants dans tous les projets pouvant les concerner, comme la création du festival les Gohelliades (un festival culturel à Loos-en-Gohelle). Une réelle dynamique d'appropriation des projets de la part des habitants et impulsée par les élus va être mise en place afin de créer une initiative collective.

Cette volonté d'initiative collective s'est manifestée **dans un premier temps par la mise en place de projets partagés entre les citoyens et les élus** (dits projets « fifty-fifty »), notamment par la mise en place de pépinières dans le centre-ville afin de verdier les rues de la ville. L'idée était de **redonner du pouvoir aux habitants, en créant des espaces de codécisions viables**, et en s'éloignant de la posture descendante de la prise de décision habituelle au sein d'une commune. **Ces expériences de codécision se sont mises en place progressivement au sein de la commune. Elles ont également été couplées d'accompagnement et de formations dynamiques à destination des élus afin de les former à la participation et la responsabilisation citoyenne.**

La commune a eu pour volonté de documenter ce processus d'évolution vers une dynamique de démocratie locale, en créant notamment **un référentiel de la participation des habitants**, qui se présente comme un « guide des bons réflexes », afin de valoriser la responsabilisation citoyenne.

Le retour d'expérience au sein de Loos-en-Gohelle a été très intéressant pour les élus et a permis de constater **une adhésion des habitants toujours plus importante et une demande grandissante de « faire ensemble »**.

Cependant, le modèle de démocratie locale tel qu'exercé dans la commune de Loos-en-Gohelle connaît des limites :

- La **charge de travail est très importante** pour les élus
- Il y a une **vraie technicité à acquérir** afin de donner à chacun une place dans le processus de dialogue
- **Un essoufflement peut être constaté** lorsque les habitants sont consultés sur tout. Il faut parvenir à faire la part des choses et ne pas consulter les habitants pour toutes les situations.
- Il y a une **nécessité de se renouveler** afin d'intéresser tous les citoyens et de prendre de nouvelles initiatives (comme l'usage des outils numériques).

La commune de Loos-en-Gohelle a été reconnue par l'ADEME comme « démonstrateur sociétal de la

conduite du changement vers une ville durable ». Le sujet de la transition écologique est partout et parfois invisible, les élus de Loos-en-Gohelle prônent **une transition par l'action**. **La transition ne peut s'atteindre sans changement dans le mode de gouvernance et sans responsabilisation des citoyens.**

Les **élus intéressés par les dynamiques mises en place à l'échelle de Loos-en-Gohelle peuvent prendre contact avec la ville**. En effet, la commune accueille régulièrement des délégations d'élus venus d'autres communes afin de montrer ce qui a été fait en matière de démocratie locale et de transition écologique. Le 28 et 29 juin, la commune de Loos-en-Gohelle organise également une journée témoignages et ateliers participatifs afin de partager les initiatives entreprises au sein la commune.

Questions et retours d'expérience des participants

Combien y'a-t-il d'habitants à Loos-en-Gohelle et combien participent aux décisions ?

Geoffrey Mathon précise qu'actuellement, la commune compte 7000 habitants dont 5000 habitants dans le centre-ville. En matière de démocratie locale, la participation varie selon le type de décision, mais un noyau dur participe activement. Il précise que certaines personnes s'investissent seulement pour des enjeux précis (sport, quartier...). En bref, **selon les enjeux, le nombre de citoyens participant oscille de 50 à 500 personnes**. Les sujets concernant tous les habitants (sécurité, prévention) amènent à davantage de participation que les sujets de fond tels que la transition alimentaire.

Un élu explique rencontrer les mêmes problèmes en ayant une mobilisation citoyenne forte pour les sujets liés à la sécurité, mais une mobilisation moindre pour des sujets de fond tels que l'alimentation ou la végétalisation.

Geoffrey Mathon précise que la commune de Loos-en-Gohelle a également eu les mêmes difficultés de mobilisation citoyenne pour les sujets de fond. En matière d'alimentation, pour pousser à la participation citoyenne, la commune avait misé sur « les incroyables comestibles » dès 2004, une dynamique qui avait vocation à planter des arbres fruitiers et des légumes dans le centre-ville. La mairie avait donc invité les habitants à s'approprier un espace dans le centre-ville afin de le transformer en potager participatif.

Afin de solliciter les habitants à s'investir sur des sujets de fond comme l'alimentation, la Ville a choisi au sein du dialogue urbain de le lier à l'agriculture et à la restauration collective afin de mobiliser plus d'habitants. De plus, la commune a eu pour volonté de mettre en place des activités ludiques afin de mobiliser tous les citoyens comme des visites de fermes en présence des agriculteurs.

Comment peut-on parvenir à trop de participation citoyenne et comment gérer cette situation ?

Geoffrey Mathon précise que dans un premier temps la difficulté pour les élus est de susciter la mobilisation, mais qu'ensuite certains citoyens souhaitent participer à l'élaboration de toutes les décisions. Organiser une discussion entre élus et citoyens pour chaque sujet durcit énormément le travail des techniciens dont la charge de travail est dédoublée. Au niveau de la gestion de cette situation, Geoffrey Mathon précise qu'il n'y a pas de solution globale mais plutôt des solutions à l'échelle de chaque commune. A l'échelle de Loos-en-Gohelle, les élus ont compris progressivement sur quels sujets les citoyens devaient ou ne devaient pas être consultés.

Intervention de Juliette Nouel, journaliste et fondatrice des Ateliers de l'Adaptation au Changement Climatique

Juliette Nouel est journaliste et fondatrice des [Ateliers de l'adaptation au changement climatique](#). Il s'agit d'une expérience d'intelligence collective qui ambitionne de faire comprendre l'urgence de l'adaptation aux participants et de les faire dialoguer et collaborer pour mettre en place des solutions partagées. L'objectif est d'éviter l'échec des mesures d'adaptation au moment de leur mise en œuvre, faute d'adhésion de la population ou de faisabilité. Son atelier permet de faciliter les débats entre acteurs autour du thème de la transition écologique.

Les citoyens doivent être intégrés dans la transition écologique pour plusieurs raisons. **Selon le Groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la gouvernance inclusive contribue à des résultats plus efficaces et durables et permet un développement résilient au climat.** La concertation collective lors de la prise de décision permet également de prendre en compte les inégalités et de susciter davantage d'adhésion.

Il existe de nombreuses inégalités liées au réchauffement climatique, notamment les inégalités de contribution aux émissions de gaz à effet de serre (les plus riches émettant en moyenne plus que les plus pauvres), les inégalités d'exposition aux impacts du changement climatique et les inégalités de vulnérabilité aux impacts. Il convient de rappeler que **les populations qui ont le moins contribué au changement climatique sont les plus exposées et les plus vulnérables.**

On distingue les mesures d'**adaptation au changement climatique** qui consistent à agir sur les conséquences (végétaliser une ville, construire une digue) des mesures d'**atténuation du changement climatique** qui consistent à agir sur les causes (créer des zones à faible émission, réduire les repas avec de la viande dans les cantines).

Toutes ces mesures peuvent faire l'objet de concertations entre les élus et les citoyens.

L'étape primordiale pour inclure les citoyens reste la sensibilisation. Afin de dépasser la vision ultra-court terme du quotidien et saisir l'urgence et la gravité du problème il est nécessaire de passer par une phase de pédagogie. Le partage d'information sur l'urgence du changement climatique permet une prise de conscience nécessaire pour inclure les habitants d'une commune dans la prise de décision en matière de transition écologique.

Afin d'éviter l'état de sidération et le fatalisme après la phase de sensibilisation, il est important de **lancer une dynamique positive de changements rapides et concrets.** De nombreux ateliers existent afin de **mettre en mouvement l'intelligence collective.** C'est le cas notamment de La Fresque du Climat ou la Fresque de la Biodiversité ou encore des Ateliers de l'Adaptation au Changement Climatique.

Les Ateliers de l'Adaptation au Changement Climatique (AdACC) ont pour objectif de découvrir la dimension collective de la transition écologique en prenant en considération l'ensemble des parties prenantes. **Les ateliers, d'une durée de trois heures sont composés d'une première partie d'1h30 consacrée à la sensibilisation et à l'apprentissage d'une méthodologie et la seconde partie d'1h30 consacrée à la concertation. Durant la seconde partie, l'ensemble des acteurs sont invités à réfléchir**

en concertation afin de solutionner un problème commun à l'échelle d'une collectivité. L'atelier s'achève par un questionnement évaluatif de la mesure finale adoptée par l'ensemble des parties : cette mesure est-elle faisable, efficace et juste ?

Les AdACC sont soutenus par l'ADEME et reconnus comme outil de sensibilisation à l'adaptation et de co-construction des solutions à mettre en place.

Questions et retours d'expérience des participants

Quelles ont été les conclusions de ces ateliers ?

Juliette Nouel explique qu'en trois heures, seules des pistes peuvent être évoquées pour des problèmes précis. Elle prend l'exemple d'une commune de montagne qui doit se renouveler car son activité principale est le ski et la diminution de l'enneigement rend la pratique de cette activité de plus en plus difficile. Les solutions trouvées ont été de miser sur le tourisme durant la période estivale et de relancer l'industrie du bois pendant la période hivernale. Ces solutions envisagées permettent de maintenir l'activité de la commune, tout en se renouvelant et en s'adaptant au changement climatique.

Les cas que vous évoquez semblent être des cas d'urgence à la suite d'une catastrophe. Peut-on participer à ces ateliers pour des sujets essentiels qui nous concernent tous et pas seulement des cas précis ?

Juliette Nouel précise qu'évidemment ces ateliers peuvent porter sur des sujets qui nous concernent tous comme par exemple l'aléa chaleur. L'augmentation de la température invite les élus et les citoyens à réfléchir à des solutions pour protéger les citoyens en période de canicule. Ces questions peuvent être amenées à être discutées dans le cadre d'un atelier.

Un échange entre les élus et les intervenants se met en place sur la végétalisation des cours d'école et permet d'appréhender la complexité de la prise de décision dans le cadre de la transition écologique et la difficulté de trouver un consensus entre citoyens et élus.

Enfin, **Hervé Charnallet**, élu référent, clôture la séance en rappelant l'importance de la sensibilisation qui est une étape cruciale afin de mobiliser les citoyens dans la transition écologique.

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
ADEN	Nasteho	STAINS	Élu(e) - Conseillère municipale
ALAMARGY	Guy	CHEVRY EN SEREINE	Élu(e) - Conseiller Municipal
BELLINELLI	Guillaume	SAINT MAURICE	Élu(e) - Maire
BOUQUIN	Nadine	VAUCRESSON	Maire Adjointe
BOURDAIS	Mireille	EGLY	Élu(e)
BOURDINAUD	Anne-Marie	SUCY-EN-BRIE	Élu(e) - Maire-adjointe
BRAZDA	Jeannette	MORANGIS	Maire Adjoint
CAILLAUD	Clément	VIRY-CHATILLON	Élu(e) - Maire adjoint

CAREL	Pierre-Olivier	ROSNY-SOUS-BOIS	Adjoint au Maire
CARZOLI	Pamela	PARIS 4	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Conseillère
CHANLON	Gabrielle	GOUVERNES	Élu(e) - Conseillère municipale
CHERGUI	Sophie	CHANTELOUP-LES-VIGNES	Conseillère déléguée à l'environnement et au bien- être animal
DOUAGABEL	Laurine	LA-QUEUE-EN-BRIE	Adjointe au Maire
DE BEAUVAL	Isaure	BOULOGNE-BILLANCOURT	Maire-adjoint chargé de la démocratie locale
DE LAURENS	Benoît	CHAPET	Maire
DE TORGOFF	Éric	COURBEVOIE	Directeur de Développement
DESCOUX	Marie-Agnès	POMPONNE	Adjointe aux affaires scolaires et sociales
DICHIARA	Pierre Henri	CHESSY	Conseiller municipal délégué à la finance
DOS SANTOS	Nathalie	CROISSY-SUR-SEINE	Élu(e) - conseillère municipale déléguée à la co- construction
DUBOIS	Karine	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Adjointe communication
DUFOIX	Florence	FRENEUSE	Élu(e) - 2em adjointe
DUPUY	Joelle	ERMONT	Adjointe au Maire
DURAND	Marie-Sylvie	BOULOGNE-BILLANCOURT	DGA Pôle vie de la Cité
DUVAL	Emmanuelle	91640	Élu(e) - maire-adjointe à l'Environnement
ENZER	Claude	COUPVRAY	Délégué Transition écologique
FUMEE	Dorine	VILLIERS-SUR-MARNE	Élu(e) - Conseiller municipal et territorial
GENOUVILLE	Florence	L'ÉTANG-LA-VILLE	Premier Maire adjoint
Ghez	Christian	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Adjoint à l'environnement
GIRARDY	Didier	BONDY	Élu(e) - adjoint au maire
HOUSNI	Farid	BAGNEUX	Élu(e) - Élu délégué à la Ville Connectée
IDOUHAMD	Medhi	LES ULIS	Élu(e) - Conseiller municipal délégué aux NTIC
JOUENNE	Antoine	CHATILLON	Élu(e) - Maire Adjoint
JULIENNE	Anouke	VILLENNOY	Adjointe
LAGILLE	Valérie	77570	Élu(e) - Maire
LAMBILLIOTTE	Floriandre	JOINVILLE LE PONT	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Chef de cabinet
LE GUYADER	Maxime	BAGNEUX	Chargé de projets DD
LEVISTRE	Vincent	PORCHEVILLE	Adjoint Environnement et Urbanisme
LEVY	Stéphane	RUEIL MALMAISON	Directeur administratif et financier rattaché à une collectivité locale
MAGNAN	Frederic	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Directeur des achats et de la performance
MARQUES	Modeste	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Élu(e) - Conseiller municipal et communautaire / Avocat
MARTIGNE	Patricia	BRETIGNY-SUR-ORGE	Élu(e) - Maire-adjointe Culture et Finance
MARTIN	Isabelle	EPONE	Maire adjointe
MATTSSON	Carmen	VAUCRESSON	Conseillère municipale
MILLIERE	Guillemette	VERSAILLES	Attachée de commission - région
MORELLE LOSSON	Laurence	VILLEPREUX	1ere adj au maire (Environnement / alimentation / agriculture / Vie culturelle / grands projets)
MORLAIS	Jean	SAINT-FARGEAU- PONTHIERRY	Adjoint transition écologique
MURGADELLA	Sandrine	CHATEAUFORT	Élu(e) - Adjointe en charge Enfance/Jeunesse et Démocratie participative
NOEL	Vanina	PIERREFITTE	Maire adjointe
PAREJA	Olivier	GUYANCOURT	Élu(e) - Adjoint au maire en charge de la démocratie
PESSOA	Tony	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Élu(e) - Conseiller municipal
PLANCHE	Patrick	BEAUCHAMP	1er Maire Adjoint

PRES	Michel	ANDRESY	Adjoint aux Nouvelles Technologies et Démocratie Participative
PRUVOST	Vincent	ROMAINVILLE	Élu(e) - Maire adjoint urbanisme, mobilités et aménagement
REFALO	Victoire	YERRES	Conseillère municipale
RICHEL	Estelle	NOISY-LE-SEC	Collaboratrice de Cabinet
SAMINGO	John	COMBS-LA-VILLE	Adjoint au maire
SCHWEITZER	Cindy	CHAVILLE	Conseillère municipale
SCHWENDEMA NN	KEVIN	CARRIERES SOUS POISSY	Conseiller municipal délégué
SEIGNÉ	Pascal	BEAUCHAMP	Maire-adjoint
VIDY FRADIN	ANNE	BAGNEUX	Chargée de mission éco-responsabilité de l'administration